

COMMUNE
SAINT LEGER DE MONTBRILLAIS

**PROCES-VERBAL DE SEANCE DE
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2025**

Membres en exercice : 9

Qui ont pris part à la délibération : 8

Date de convocation : 27/05/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juin à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Léger de Montbrillais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BATTY Philippe, Maire de Saint-Léger-de-Montbrillais.

Etaient présents : Mmes Mrs BATTY Philippe, BAILLERGEAU Agnès, RAGOT Valérie, HUPON Guillaume, MALBRAND Guy, NAVEAU Marie, BELLAMY Pascal et Mme GONCALVES DO REGO Marie-Line.

Était absente : Mme FOUQUET Emmanuelle

Mme NAVEAU Marie a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion en date du 6 mai 2025
- Travaux carrelage cantine
- Travaux parquet et cuisine logement 6 rue des Léodégariens
- Travaux façade salle polyvalente
- Travaux élagage école + terrain foot
- Travaux dalle acoustique école
- Travaux peinture école
- Remplacement main courante
- Subvention cirque à l'école
- Pompe à chaleur école
- Achat tracteur tondeuse
- Consultation du public projet de biométhanisation
- Etude des dossiers suite visite logement
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2025

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le dernier procès-verbal de réunion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, n'émet pas d'observation et approuve le procès-verbal du Conseil municipal en date du 6 mai 2025.

DELIBERATION N° D2025/29

TRAVAUX DE REFECTION DU CARRELAGE DANS LES CUISINES DE L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réfection du carrelage dans les cuisines de l'école.

Il rappelle qu'un premier devis avait été signé mais l'artisan ne va pas pouvoir réaliser les travaux. Il est donc présenté un nouveau devis reçus pour la réfection du carrelage dans les cuisines de l'école.

Après étude du devis, le conseil municipal valide le financement du projet, les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres participants :

- Adoptent le projet d'investissement de réfection du carrelage dans les cuisines de l'école à hauteur de 3 025 € TTC et chargent Monsieur le Maire de signer les devis et toutes les pièces nécessaires aux dossiers,

DELIBERATION N° D2025/30

TRAVAUX DE REFECTION LOGEMENT 6 RUE DES LEODEGARIENS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réfection du logement situé au 6 rue des Léodégariens. Les travaux de peinture étant terminés, il reste le parquet du rez-de-chaussée à refaire et le meuble de cuisine à changer.

Pour cela, il présente un devis reçu pour l'ensemble des travaux restant à réaliser : 4 160 € TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

En termes de financement, le Maire rappelle que la commune peut bénéficier, pour ces projets, de l'aide du Département dans le cadre de l'Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne (ACTIV').

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres participants :

- Adoptent les projets d'investissement ci-dessus à hauteur de 4 160.00 € TTC et chargent Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires au dossier,
- Autorisent et chargent Monsieur le Maire de solliciter l'aide du Département dans le cadre du dispositif ACTIV'.

TRAVAUX FACADE SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire, pour information, présente aux membres du conseil municipal un devis pour la réfection de la façade de la salle polyvalente.

DELIBERATION N° D2025/31

TRAVAUX ELAGAGE TERRAIN DE FOOT ET ECOLE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les thuyas situés derrière les vestiaires du stade et la haie à l'école ont besoin d'un élagage et abattage.

Monsieur le Maire présente plusieurs devis et indique que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Adoptent le projet d'élagage et abattage des tuyas de la société MOINARD Julien à hauteur de 5 364 € TTC et chargent Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires au dossier,

DELIBERATION N° D2025/32

INSTALLATION DALLE ACOUSTIQUE CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente le projet de pose de dalle acoustique dans la cantine de l'école au Conseil Municipal.

Pour cela, il présente un devis : 1 984.40 € TTC

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

En termes de financement, le Maire rappelle que la commune peut bénéficier, pour ces projets, de l'aide du Département dans le cadre de l'Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne (ACTIV').

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres participants :

- Adoptent les projets d'investissement ci-dessus à hauteur de 1 984.40 € TTC et chargent Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires au dossier,
- Autorisent et chargent Monsieur le Maire de solliciter l'aide du Département dans le cadre du dispositif ACTIV'.

TRAVAUX PEINTURE ECOLE

Des devis vont être demandé pour refaire la peinture des salles de classe. Il va également être étudié les subventions auxquelles la commune pourrait avoir droit.

REPLACEMENT MAIN COURANTE

Les devis présentés pour le remplacement de la main courante du stade de foot étant trop élevés, le conseil municipal va demander d'autres devis pour uniquement 120 mètres linéaire correspondant à la portion de main courante la plus abimée.

SUBVENTION CIRQUE ECOLE

Monsieur le Maire, présente une demande de subvention de l'école pour l'organisation de la venue d'un cirque pendant 1 semaine sur la commune. Les membres du conseil municipal ont des questions par rapport à ce projet. Avant de se prononcer, une rencontre va être organisée afin de vérifier la faisabilité du projet et répondre aux différentes interrogations.

POMPE A CHALEUR ECOLE

Suite à l'information que la commune n'aurait pas droit à toutes les subventions demandées dans le cadre du remplacement de la chaudière fuel par une pompe à chaleur, le conseil municipal décide d'annuler ce projet.

ACHAT TRACTEUR TONDEUSE

Il a été étudié des devis concernant l'achat d'un nouveau tracteur tondeuse en complément de celui actuel. Il a été décidé à la place d'un nouvel achat, de faire des devis pour la réparation du tracteur de la commune avec broyeur.

DELIBERATION N° D2025/33

CONSULTATION DU PUBLIC – CREATION D'UNE UNITE DE METHANISATION AGRICOLE ET DE REGULARISATION ADMINISTRATIVE D'UN PLAN D'EPANDAGE DES DIGESTATS LIQUIDES

Vu l'arrêté préfectoral DCPAT-2025 n°374 du 16/04/2025 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par Monsieur MAUBUISSON Cédric, responsable de site à la SAS SAUMUR BIO METHANE relative à la création d'une unité de méthanisation agricole et de régularisation administrative d'un plan d'épandage des digestats liquides issus de l'unité de méthanisation située 17 rue du Docteur Weiss – Chacé – 49400 Bellevigne les Châteaux.

Vu les pièces du dossier d'enquête publique ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de donner son avis sur le projet de création d'une unité de méthanisation agricole et de régularisation administrative d'un plan d'épandage des digestats liquides tel que défini dans le dossier soumis à l'enquête publique.

Les membres du Conseil Municipal, après lecture des pièces constituant le dossier soumis à l'enquête publique et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- De donner à 7 voix un avis favorable et 1 abstention.

DOSSIER LOCATION LOGEMENT 6 RUE DES LEODEGARIENS

Les élus, après étude des dossiers, choisissent les futurs locataires du logement

QUESTIONS DIVERSES

- Les élus vont acheter une tour à livres pour la bibliothèque dans le cadre de l'intégration au réseau de Loudun
- Les élus étudient la demande du cantonnier de passer à 80 % de temps de travail
- La commune est toujours dans l'attente des résultats de l'étude de l'Eglise
- Le composteur va être installé au jardin communal.

Fait et délibéré les heure, jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Fait à Saint Léger de Montbrillais.
Le 03 juin 2025.
Le Maire, Philippe BATTY



PROJET DE DELIBERATION

ARRONDISSEMENT
CHATELLERAULT

DEPARTEMENT
VIENNE

CANTON
LOUDUN

COMMUNE
SAINT LEGER DE MONTBRILLAIS

Liste des délibérations examinées par le conseil municipal en réunion du 3 JUIN 2025

Délibération n°	Objet	Décision
D2025/29	TRAVAUX DE REFECTION DU CARRELAGE DANS LES CUISINES DE L'ECOLE	<i>Approuvée</i>
D2025/30	TRAVAUX DE REFECTION LOGEMENT 6 RUE DES LEODEGARIENS	<i>Approuvée</i>
D2025/31	TRAVAUX ELAGAGE TERRAIN DE FOOT ET ECOLE	<i>Approuvée</i>
D2025/32	INSTALLATION DALLE ACOUSTIQUE CANTINE SCOLAIRE	<i>Approuvée</i>
D2025/33	CONSULTATION DU PUBLIC – CREATION D'UNE UNITE DE METHANISATION AGRICOLE ET DE REGULARISATION ADMINISTRATIVE D'UN PLAN D'EPANDAGE DES DIGESTATS LIQUIDES	<i>Approuvée</i>